

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> juillet 2013

L'an deux mil treize le premier juillet le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert Allard, Maire.

**Présents ou représentés:** Gilbert Allard, Serge Boex, Henri Mouille, Michel Roux, Serge Contat, Franca Viviani, Laurent Aegerter, Gérard Burnier, Annick Desternes., Claude Montagne, Jean Bernard Bibollet, Pierre Bergoend, Yvan Rosnoblet, Josette Rivollet, Francis Baulet

Monsieur Serge Boex est élu secrétaire de séance

**Approbation du procès verbal du 27/05/2013 :** Aucune observation n'étant soulevée, le procès – verbal du 27 mai 2013 est approuvé.

### 1. documents d'urbanisme

**PC :**

- Madame Angélique Denis a déposé un permis de construire pour une maison individuelle sur les parcelles A 1254 et 1250 au chef – lieu. En attente de l'instruction de la DDT.
- Monsieur Cyril Donnadiou a déposé un permis de construire pour un garage à la madeleine parcelle A 289. Ce dossier sera transmis à l'ABF
- La SCI du Hameau du pralet a déposé un permis modificatif. Les bâtiments F et G seront transformés et T4 au lieu de T3. Avis favorable.

**DP :**

- Monsieur René Lux a déposé une DP pour un abri voiture au lotissement des chardons bleus. Avis favorable.
- Madame Hélène Leclercq a déposé une DP pour une clôture au lotissement du Marais. Avis favorable

**DIA :** Maître Achard nous a fait parvenir une DIA concernant la vente d'une maison au lotissement des Chardons bleus de Mr Bonvallat à Mr Luthi . Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **2. délibération Syane Diagnostic éclairage public**

Le Syane nous propose un diagnostic technique, énergétique et photométrique des installations d'éclairage public. Le prestataire choisi par le Syane est le groupement CPR/Véritas. Ce diagnostic peut être accompagné d'un schéma directeur lumière.

Le coût de ce diagnostic pour la commune est de 10 183 € TTC (coût total 13592 € TTC le Syane participe à hauteur de 30 % sur le montant HT soit 3409 €)

Le schéma directeur lumière dont l'objectif est de définir l'identité nocturne de la commune est estimé à 4364 € Le diagnostic complet s'élève à 14 547 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal opte pour lancer le diagnostic de l'éclairage public et le schéma directeur lumière pour un montant de 14 547 € TTC

## **3. Plan de sécurisation du réseau de distribution électrique**

Le Syane propose un programme de travaux visant la résorption des réseaux BT aérien nu de faible section. Sur la commune, 3 postes seraient concernés la commanderie, le châtelet et la Fornasse sur 456 m de réseau. Ces travaux consistent à câbler les fils nus ou à les enterrer. Une participation du Syane est de 85 % du coût des travaux. Le conseil municipal approuve le lancement de cette étude.

Un courrier sera adressé au Syane pour les informer du positionnement de la commune

## **3. Subvention de l'Association diocésaine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association diocésaine a lancé une souscription pour aider une partie des travaux de rénovation de l'église. La somme récoltée dans un premier temps de 13400 € sera versée à la commune sous forme de don et cette somme sera imputée au compte 10251

Après délibération, le conseil municipal accepte ce don et remercie l'association diocésaine.

## **4 Décision modificative**

Deux titres de recettes ont été émis en novembre 2012 pour le loyer de Mr Fumé. Pour régulariser la situation il faut faire un mandat de 1080 € au compte 673 ( titre annulé sur exercice antérieur) et donc prendre une décision modificative.

Compte 673	+ 1080
Compte 60611	- 1080

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour cette décision modificative.

## **5 Remise de pénalités de retard TLE**

Le trésor public nous a fait parvenir une demande de remise de pénalités de retard pour la TLE de Mr Nicollet avec un avis favorable. Le montant de cette pénalité s'élève à 22 €. Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

## **6. Achat de terrain avec la famille Constantin**

Dans le cadre de la rénovation de l'église, la commune souhaite agrandir le parking. Monsieur le Maire propose d'acheter à l'indivision Constantin, la parcelle A 1072 b d'une superficie de 64 m<sup>2</sup> au prix de 50 € le m<sup>2</sup>. Une servitude de passage sera assurée à l'indivision Constantin. Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ce terrain et charge Monsieur le Maire de signer tous les actes s'y rapportant.

## **7 Rapport des commissions**

**Zac de Cornier** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré plusieurs aménageurs intéressés par le projet de la ZAC. Le conseil avait pris l'option de réaliser une résidence seniors et un immeuble (au total 70 logements). Les aménageurs veulent bien porter ce projet mais ils veulent une option sur l'ensemble de la ZAC.

Monsieur le Maire demande au conseil s'ils veulent libérer la ZAC dans sa totalité. Après discussion, le conseil souhaite conserver la maîtrise de la commercialisation de ces lots.

**Commission scolaire** : Michel Roux informe le conseil municipal que le crépis pour l'école a été choisi, les échantillons sont en Mairie. Les échantillons de la partie boisée sont en attente.

**Commission communication** : Franca Viviand signale que le bulletin municipal est en phase finale.

**Commission voirie** : Serge Contat informe le conseil que les travaux de voirie 2013 ont débutés. Laurent Aegerter précise que le chemin de Jean Dard et le chemin des Jassettes sont très abîmés. D'autre part que Madame Hirsig n'a pas respecté l'alignement pour l'implantation de sa clôture.

**Commission bâtiments** : Le crépi extérieur de l'église est presque terminé. Il reste les fenêtres et l'escalier.

## 8 . Questions diverses

Henri Mouille a assisté à deux réunions une sur l'ambroisie et l'autre sur le PPA et les aides pour renouveler les anciens appareils de chauffage au bois.

**La région Rhône-Alpes** a lancé une campagne d'information de lutte contre l'ambroisie. L'ambroisie est une plante invasive et dangereuse pour la santé et il devient impératif de la détruire. Des fiches à l'attention du public sont mises à disposition pour d'une part savoir la reconnaître et d'autre part limiter les risques pour les personnes allergiques. Monsieur Mouille se propose pour faire un article sur ce sujet dans le bulletin municipal.

**PPA fonds air bois.** Plusieurs communautés de commune de la vallée de l'Arve (représentant 41 communes ) se sont associées pour lutter contre la pollution de l'air. Cette pollution est principalement liée à 50 % au chauffage au bois. Pour continuer à utiliser cette énergie renouvelable sans polluer, le fonds Air Bois propose une aide financière de 1000 € pour remplacer les appareils de chauffage polluant. Les personnes intéressées peuvent retirer un dossier en mairie. Un article sera inséré dans le bulletin municipal.

**Salle du vestiaire du foot :** Le conseil municipal s'est réuni ce jour dans cette nouvelle salle très spacieuse et agréable. Cette salle sert pour l'instant aux associations de la commune pour leur réunion. Monsieur Baulet suggère que cette salle puisse servir à d'autres associations sportives.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le lundi 26 Aout 2013

Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance.